



Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
rue Renoir
29770 - AUDIERNE

Marché public de travaux

Marché de travaux d'extension de la piscine Aquacap

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

24 Mai 2024 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Marché de travaux d'extension de la piscine Aquacap</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz rue Renoir 29770 - AUDIERNE</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 8 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://marches.megalis.bretagne.bzh/</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45233200-1 : Travaux de revêtement divers</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Durée.....	5
ARTICLE 2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1.	Procédure de passation.....	5
2.2.	Dossier de consultation.....	5
2.3.	Renseignements complémentaires.....	6
2.4.	Allotissement.....	6
2.5.	Négociation	6
2.6.	Renseignements complémentaires.....	6
2.7.	Visite des lieux d'exécution du marché.....	6
ARTICLE 3.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
3.1.	Dossier de candidature	7
3.2.	Sous-traitance	9
3.3.	Groupements d'opérateurs économiques	9
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	10
4.1.	Présentation du dossier d'offre.....	10
4.2.	Variantes	10
4.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	10
4.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 5.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	11
ARTICLE 6.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	12
ARTICLE 7.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	12
ARTICLE 8.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	13

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : Marché de travaux d'extension de la piscine Aquacap.

Lieu d'exécution : Route de la Pointe du Raz, 29770 Audiernne

Le marché est divisé en lots comme suit : dont 4 déjà attribués et 3 que nous lançons en gré à gré

LOT 01 - VRD

LOT 02 - GROS OEUVRE - DEMOLITION

LOT 03 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS

LOT 04 - COUVERTURE - ETANCHEITE EXTERIEURE

LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM

LOT 13 - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR - PLOMBERIES – SANITAIRES - TRAITEMENT D'EAU

LOT 14 - ELECTRICITE CONTROLE D'ACCES

LOT 15 – PAYSAGES

Les lots suivants seront passés sans mise en concurrence préalable conformément à la procédure décrite aux articles R 2122-8 et R 2123-2 du Code de la Commande Publique :

LOT 08 - PLAFONDS SUSPENDUS – CLOISONS

LOT 10 - PEINTURE - RAVALEMENT DE FACADE

LOT 12 – NETTOYAGE

Les lots déjà attribués :

LOT 06 – SERRURERIE – déjà attribué

LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS – déjà attribué

LOT 09 - ETANCHEITE INTERIEURE - CARRELAGE – FAIENCE – déjà attribué

LOT 11 - SAUNA – HAMMAM – déjà attribué

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45212212-5 - Travaux de construction de piscines

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : LOT 01 - VRD

45112500-0 - Travaux de terrassement

Lot n° 2 : LOT 02 - GROS OEUVRE - DEMOLITION

45223220-4 - Travaux de gros œuvre

Lot n° 3 : LOT 03 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS

45261000-4 - Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

Lot n° 4 : LOT 04 - COUVERTURE - ETANCHEITE EXTERIEURE

45261210-9 - Travaux de couverture

Lot n° 5 : LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM

45421000-4 - Travaux de menuiserie

Lot n° 13 : LOT 13 - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR - PLOMBERIES - SANITAIRES -TRAITEMENT D'EAU

45330000-9 - Travaux de plomberie

45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

43324100-1 - Équipement de piscine

Lot n° 14 : LOT 14 - ELECTRICITE CONTROLE D'ACCES

45310000-3 - Travaux d'équipement électrique

45311100-1 - Travaux de câblage électrique
45311200-2 - Travaux d'installations électriques
42961100-1 - Système de contrôle des accès
Lot n° 15 : LOT 15 - PAYSAGES
45112700-2 - Travaux d'aménagement paysager

1.3. Durée

Conformément au planning prévisionnel de travaux annexé.

POUR L'ENSEMBLE DES LOTS : 15 mois de chantier, compris période de préparation et congés

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

Période de préparation :

Une période de préparation de 2 mois est prévue.

Pour l'ensemble des lots, la durée d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Décomposition en phases, tranches

Les travaux sont regroupés en une deux tranches réalisées en plusieurs phases (suivant phasage prévisionnel et calendrier prévisionnel des travaux par phase élaborés par l'OPC) :

- Tranche 1 : travaux de la zone balnéo/détente et local MNS et stockage
- Tranche 2 : travaux du bâtiment « administration »

Chacune des tranches fera l'objet d'une réception.

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP. Les candidats devront faire une offre pour les PSE suivantes :

- OPTION A : plus-value pour remplacement du poste de relevage (lot VRD)

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

2.2. Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante :
<https://marches.megalix.bretagne.bzh/>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent RC
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes,
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le CCTP et DPGF de l'ensemble des lots
- Les pièces graphiques de la maîtrise d'œuvre
- Planning Prévisionnel d'Exécution des travaux
- La notice acoustique
- La notice thermique
- RICT
- Etude Géotechnique
- Les plans du Géomètre du terrain
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Les DOE de l'équipement existant
- Le dossier de permis de construire

2.3. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

2.4. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

2.5. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

2.6. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

2.7. Visite des lieux d'exécution du marché

Une visite du site non obligatoire, mais conseillée, est possible.

Cette visite est notamment conseillée pour les lots suivants :

VRD, Gros-Œuvre, Couverture-Etanchéité, Menuiseries aluminium et lots techniques

La visite n'étant pas obligatoire, aucune attestation n'est à faire signer par le Maître d'ouvrage et à remettre dans le dossier de candidature.

Pour accéder à l'équipement, les candidats devront prendre rendez-vous avec Damien NICOLAS, DST au 06.34.55.17.22.

ARTICLE 3. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

3.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	Lot
1	Une lettre de candidature (imprimé DC1). Ce document suffit à ce stade. Les documents justificatifs que l'entreprise est à jour de ses obligations sociales et fiscales ainsi que l'attestation d'assurance décennale ne seront réclamés au candidat retenu qu'avant la signature du marché;	Tous les lots
2	Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2). Ce document permettra d'apprécier les capacités financières des candidats pour exécuter le marché.	Tous les lots

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots
4	Une attestation d'assurance décennale et responsabilité civile professionnelle	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

En application des articles L. 113-13 et D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

N°	Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats	Lot
1	QUALIFELEC E3 Électricité courant fort CF2 Électricité courant faible	Lot 14

3.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

La sous-traitance n'est pas admise pour les fournitures.

3.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE L'OFFRE

4.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	La décomposition du prix global forfaitaire propre à son lot selon cadre joint au DCE (au format XLS <u>impérativement</u> et PDF) Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, le groupement candidat devra produire une répartition des sommes du DPGF par cotraitant. La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est réputée couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués.
4	Le mémoire technique adapté au projet qui justifie dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour <u>l'exécution du présent contrat</u> (tout mémoire type de l'entreprise sera rejeté)
5	Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
6	La présentation de l'équipe dédiée au projet
7	Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets
8	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

4.2. Variantes

La présentation d'une variante à l'initiative du soumissionnaire est autorisée.

Le candidat devra obligatoirement répondre à l'offre de base. La variante devra présentée en sus dans un 2^e pli avec un acte d'engagement et une DPGF spécifique « variante ».

L'offre de base doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

4.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle définie dans le CCTP.

Les candidats devront faire une offre pour la PSE suivante :

- OPTION A : plus-value pour remplacement du poste de relevage (lot VRD)

4.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 5. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.
Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
	NOTATION de L'OFFRE	100
1	Prix	40
	<i>Le critère est apprécié à partir du prix des prestations et noté de la façon suivante:</i> $N(n)=10*((Pn-Pi-Ps)/-Ps)$ <i>N(n) Note attribuée au candidat étudié</i> <i>Pn Prix de l'offre du candidat étudié</i> <i>Pi Prix de l'offre moins disante</i> <i>Ps Prix de l'offre plus disante</i>	
2	Valeur technique	60
	<i>Le critère est apprécié à partir des quatre sous critères suivants :</i> <i>1-1 : Qualité de l'équipe et de son organisation (expérience et qualification de l'entreprise) (compte pour 40% de la Valeur Technique)</i> <i>1-2: Qualité du dossier technique de l'entreprise (appréciation des moyens et des matériaux mis en œuvre pour le chantier : fiches techniques) (compte pour 30% de la Valeur Technique)</i> <i>1-3 : Méthodologie (moyens humains et matériels affectés à l'opération et permettant de respecter le planning) et planification de chantier (calendrier détaillé par tâche d'intervention) (compte pour 20% de la Valeur Technique)</i> <i>1-4 : Mesures et moyens environnementaux mis en œuvre sur le chantier (compte pour 10% de la Valeur Technique)</i> <i>Non satisfaisant 0 pts</i> <i>Peu satisfaisant 1 pts</i> <i>Moyennement satisfaisant 2 pts</i> <i>Satisfaisant 3 pts</i> <i>Très satisfaisant 4 pts</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 6. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).
- Pièces graphiques : *.DWG ou *.DXF et *.PDF

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 8. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal de Rennes

Tél. : 02 23 21 28 28

Fax :

Email : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal de Rennes

Tél. : 02 23 21 28 28

Fax :

Email : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr